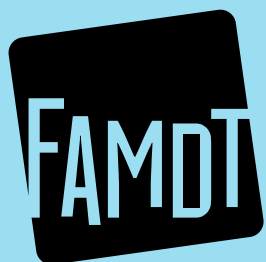


APPEL À CANDIDATURES 2022

Par la FAMDT et le Festival VILLES DES MUSIQUES DU MONDE

MaMA music & convention
12 - 13 - 14 Octobre 2022



Dossier de candidature avant le **20 mai 2022 à minuit**

Contact : alban.cogrel@famdt.com

Pour l'envoi d'un disque ou de tout autre document :

FAMDT, 37 rue Crucy - 44000 Nantes

Objectifs de l'appel à candidature

La FAMDT soutient depuis sa création « Le Prix des Musiques d'ICI » (avec l'appui des partenaires : Le ministère de la Culture, le Centre National de la Musique, la SACEM, l'Institut français) qui met l'accent sur les productions musicales issues des diasporas présentes sur le territoire national. Comme à leur époque les répertoires bretons, auvergnats, provençaux ou corses, les musiques et danses arrivées de l'étranger s'enracinent et s'hybrident. Nous observons aussi, dans nos régions, une scène musicale en ébullition qui signe un renouveau des musiques traditionnelles et nous rappelle que la tradition est une invention permanente.

L'appellation « Musiques d'ICI » englobe bien ce double mouvement et toutes ces géographies des musiques de France. Ces « nouvelles traditions populaires » s'acclimatent et évoluent pour constituer le terroir des musiques d'ici. Une terminologie intéressante qui permet de s'éloigner des catégories Musiques du Monde et Musiques Traditionnelles pour envisager des collaborations nouvelles avec le secteur des musiques actuelles.

Un partenariat avec le MaMA Music & Convention a pu se tenir en 2020 et 2021 dans le cadre du Festival Villes des Musiques du Monde. Malgré le contexte sanitaire, celui-ci a réussi à se tenir et a permis de présenter les finalistes du Prix des Musiques d'ICI mais également de mettre en vitrine la nouvelle scène Trad'actuelles. Le renouvellement de ce partenariat pour l'édition 2022, renforce et ancre la notion de Musiques d'ICI, et nous permet de développer ce projet au cœur du MaMA music & convention en coopération avec Villes des Musiques du Monde.

Cet appel à candidature donnera lieu à une soirée dédiée proposant d'initier un parcours de showcases dédié à la scène des musiques trad'actuelles¹.

¹La notion de « musiques trad'actuelles » reste un terme « communicationnel » qui n'est pas encore partagé. Nous renvoyons vers le champ des « musiques actuelles nourries des musiques populaires européennes, dans toute leur diversité ».

Il s'agit pour la FAMDT de **valoriser, soutenir les artistes issu-e-s des musiques populaires de tradition orale, mettre en exergue leurs créations, leurs audaces, leurs rencontres artistiques, la diversité des courants musicaux qu'ils et elles traversent et l'inventivité des nouvelles géographies sonores.** Nous souhaitons aussi mettre en lumière et faire converger ce double mouvement musical des musiques d'ICI, constitutif plus que jamais de la production musicale de la France d'aujourd'hui.

Il s'agit bien dans cet appel à candidatures qui s'inscrit pleinement dans le cadre du « MaMA music & convention », de pouvoir sensibiliser et mettre en vitrine l'existence du creuset émergeant du secteur des musiques et danses traditionnelles du domaine français, pour offrir de la visibilité aux artistes de notre réseau et à leurs créations dans le champ des musiques traditionnelles afin qu'elles soient entendues, vues et identifiées par des professionnel·le·s du secteur, des programmeur·rice·s « généralistes », dans un espace qui mobilise l'ensemble de la filière et du champ professionnel.

MaMA music & convention

Le MaMA Festival & Convention se tiendra les 12, 13 et 14 octobre dans le 18^e arrondissement de Paris, dans les lieux emblématiques des quartiers Pigalle / Montmartre / Goutte d'Or. Ce salon d'envergure internationale accueille plus de 10 000 professionnel·le·s et rassemble l'ensemble de la filière des musiques. *Plus d'infos >>>*

www.mama-musicandconvention.com

LES CRITÈRES GÉNÉRAUX

Les engagements de la FAMDT

1 • La FAMDT s'engage à transmettre l'ensemble des propositions de ses adhérent·e·s à l'équipe de programmation du festival Villes des Musiques du Monde qui opérera les choix de programmation au regard de la thématique du festival.

2 • La FAMDT, en coproduction avec le festival Villes des Musiques du Monde, prendra en charge le théâtre en ordre de marche, le salaire d'un·e technicien·ne sur place, le backline, les droits d'auteurs, les frais d'approche des artistes (transport, hébergement, repas) ainsi que les cachets des artistes sur la base de la convention collective de référence.

3 • Les frais du producteur·trice ne seront pas pris en charge.

4 • La FAMDT, en accord avec les producteur·trice·s des projets concernés, prendra des initiatives en matière de communication et sollicitera les diffuseur·euse·s. Elle créera un document permettant de promouvoir les trois spectacles, utilisera ses propres outils de communication et pourra acheter ou négocier des espaces publicitaires dans les médias.

LES DÉLAIS

Merci d'envoyer votre dossier avant le **20 mai à minuit**
à alban.cogrel@famdt.com

Pour l'envoi d'un disque ou de tout autre document :
FAMDT, 37 rue Crucy - 44000 Nantes

LES CONDITIONS À REMPLIR

- Le projet artistique devra s'inscrire dans la mouvance de la nouvelle scène trad'actuelle ;
- Le projet devra être porté par un·e adhérent·e de la FAMDT ;
- Les concerts se dérouleront le 13 octobre prochain sous réserve de changement (20h30 pour le tout public dans le cadre du festival Villes des Musiques du Monde) ;
- Le spectacle devra avoir été créé dans les trois dernières années ;
- Il devra être accompagné par une structure professionnelle ;
- Les artistes devront être professionnel·le·s (leur activité artistique est leur activité principale).

LES PIÈCES À FOURNIR POUR CANDIDATER

- Le producteur·rice devra fournir un dossier comportant une présentation du projet artistique, la présentation du producteur·rice et ses coordonnées, des liens vers des fichiers audio (ou envoyer un CD), des liens vers des fichiers vidéo (site de l'artiste, YouTube, Dailymotion ou autre), au moins une photo de qualité professionnelle (300DPI).
- Pour la réussite de l'opération le producteur·trice mobilisera les professionnel·le·s (diffuseurs, médias) par tous les moyens à sa connaissance ;
- Un producteur·rice pourra présenter plusieurs projets.